

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	36
VOTANTS	45

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le huit décembre 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Pierre DUFAY a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCATION

Datée	du 8/12/25
Affichée	le 8/12/25

OBJET

Adhésion de la Communauté de Communes à OSE (Orne Solidaire par l'Entrepreneuriat)
Approbation de la cotisation annuelle

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Delphine PRIEUR
Charlène RENARD a donné pouvoir à Didier COUSIN
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER
Elisabeth JOSSET a donné pouvoir à Didier DEMONCHEAUX
André LAMONTAGNE a donné pouvoir à Christine LEBRETON

Absents excusés : Philippe THOURET, Jacky DE TAEVERNIER

Absents : Pascal SUARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Edith LEROY, Nathalie RIBAULT, Nadège TROUILLET, François HUREL, Fabrice GLORIA, Virginie VIOLET

Monsieur VAN-HOORNE, Vice-président délégué à l'Economie, informe les membres du Conseil avoir reçu une proposition d'adhésion à Orne Solidaire par l'Entrepreneuriat (OSE) et un appel à cotisation de 2 532 € au titre de l'année 2025.

OSE (ex Initiative Orne) est une association de soutien à la création et à la reprise d'entreprise dans l'Orne. A ce titre, elle propose des prêts d'honneur (prêts gratuits à titre personnel sans intérêt ni garantie) dédiés aux porteurs de projets de création/reprise d'entreprise. Les porteurs de projets doivent être demandeurs d'emploi depuis plus de trois mois ou être bénéficiaires du RSA. Les prêts sont d'un montant maximum de 10 000 €, ont une durée de remboursement de 5 ans maximum, avec un différé possible de 6 mois maximum.

Les prêts doivent être adossés à un autre financement (bancaire ou équivalent solidaire) d'un montant égal ou supérieur. Depuis sa création en 2001, ce sont 2023 prêts qui ont été accordés pour un montant total de 14 331 051,31 €

Concernant le territoire de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, en 2022, il n'y a eu aucune sollicitation et aucun prêt versé sur le territoire ; en 2023, 2 sollicitations, 2 prêts attribués (pour 11.000 € au total), mais 1 seul prêt versé (pour 5.000 €) et pour 2024, 3 sollicitations, 3 prêts attribués (pour 30.000 € au total), et 3 prêts versés (pour 30.000 €). Pour 2025 5 prêts sont d'ores et déjà accordés pour un montant total de 40 000 €.

Le comité territorial d'engagement (CTE) et l'instruction des dossiers sont animés par le PETR Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le budget primitif 2025 ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **ADHERE** à Orne Solidaire par l'Entrepreneuriat pour l'année 2025
- **ACQUITTE** la cotisation annuelle d'un montant de 2 532 €

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 24 DEC. 2025
Publié en ligne le 24 DEC. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20251218-2025-12-18-228-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025